



ANNEE 2010



BULLETIN D'ADHESION

Nom (1) :		Prénom (1) :	
Activité professionnelle (1) :			
Adresse (1) :			
Téléphone			
Domicile :		Portable :	Bureau :
Adresse mail (2) :			
J'autorise SPOT-France à communiquer mes coordonnées à une autre association à but humanitaire : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON			

Je deviens membre adhérent : 22 € (montant de la cotisation)

Je deviens membre adhérent et je souhaite également soutenir les actions de l'association par un don (total de mon versement) : €

(1) Les sommes versées ouvrant droit à réduction fiscale (voir ci-dessous) de votre imposition sur le revenu, merci de remplir ce bulletin en lettres capitales, de manière très lisible, afin que nous soyons en mesure de vous adresser le reçu fiscal.

(2) Merci d'indiquer votre adresse mail qui nous permettra de vous adresser notre gazette sans coût supplémentaire pour l'association.

Ce bulletin, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de SPOT-France, doit être adressé à SPOT-France, 92 rue d'Alésia, 75014 Paris.

A _____, le _____

Signature

✂-----

Madame, Monsieur,

Vous avez pris connaissance de nos actions destinées à soutenir les orphelinats thaïlandais.

Ces actions sont le fruit d'une démarche humanitaire et ont pour but de contribuer au bien-être des enfants qui sont accueillis dans des institutions publiques ou privées et, qui ne peuvent être confiés à l'adoption ou qui sont en attente de parents.

Vous avez souhaité témoigner, par votre adhésion, de votre soutien à l'œuvre poursuivie par Solidarité Pour les Orphelinats Thaïlandais.

Au nom de tout le Conseil d'Administration, des bénévoles et des Orphelinats Thaïlandais,
Soyez en remerciés.

Marie-Jeanne Meyjonade
Présidente

SPOT-France est reconnu par l'administration fiscale, comme étant une association qui respecte les critères d'intérêt général et exerce une activité à caractère exclusivement humanitaire. En outre, elle fonctionne sans but lucratif et ne procure aucun avantage direct ou indirect à ses membres.

A ce titre, elle est autorisée à délivrer à ses donateurs, des reçus fiscaux qui ouvrent droit, pour les personnes relevant de l'impôt sur le revenu, à une réduction d'impôt égale à 66% du montant des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable.

Est inclus dans la cotisation, l'abonnement à la gazette de SPOT qui sera adressée aux adhérents.